

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DU CIAS 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens et acteurs du Territoire d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour le budget du CIAS, et sera disponible sur le site internet de la CCPL.

Le CIAS est passé au CFU pour l'exercice 2025. Le CFU est un document commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion. A lui seul, il remplit les mêmes fonctions de « rendus de comptes »

Le CFU a comme objectifs :

- Favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière ; les données d'exécution budgétaires et les informations patrimoniales sont présentes au sein d'un même document ;
- Simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable ; le contenu du compte a été revu afin de disposer de données clés et d'informations pertinentes (nouveaux ratios, rappel des taux d'impositions, bilan et compte de résultat synthétiques) ;
- Aboutir à une confection 100 % dématérialisée sur l'ensemble de la chaîne ; des contrôles automatisés de cohérence sont réalisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable de la DGFIP, ce qui simplifie les travaux d'ajustement en fin de gestion et améliore la qualité des comptes.

En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permettra de mieux éclairer les assemblées délibérantes et pourra ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.

Le CFU est structuré en plusieurs parties, dont :

- 1- Informations générales et synthétiques
- 2- Exécution budgétaire
- 3- Etats financiers
- 4- Etats annexes

Cette structure vise à donner les informations suivantes :

1 - Informations générales et synthétiques

Objectif : mettre en évidence, dès le début du document, une vue panoramique sur les informations clés sur la situation financière.

À noter en particulier :

- la présentation renouvelée des ratios, qui distingue des ratios par habitant et des ratios de structure et d'analyse financière avec deux nouveautés : le taux d'épargne nette et le calcul de la capacité de désendettement,
- une nouvelle présentation des résultats,
- le bilan et le compte de résultat synthétiques,
- la mise en exergue des taux des contributions et produits afférents⁵.

2- Exécution budgétaire

Objectif : présenter un compte rendu modernisé de l'exécution budgétaire La « vue d'ensemble » (grands équilibres) est fournie par l'ordonnateur et la « vue détaillée » provient du comptable le CFU permet de confronter automatiquement leurs données.

3- États financiers

Objectif : apporter la vision patrimoniale, pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données. Le bilan et le compte de résultat sont établis par le comptable. L'annexe, produite uniquement pour les collectivités engagées dans une démarche volontaire de certification des comptes, résulte d'un travail partagé. Suite aux enseignements tirés de l'expérimentation du CFU, la balance réglementaire des comptes est introduite dans la partie III du CFU et permet d'avoir une vision sur les soldes comptables.

4- États Annexés

Objectif : donner des informations complémentaires qui relèvent :

- du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentation croisée nature / fonction, autorisations de programme et autorisation d'engagement, etc.),
- des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions ou d'engagements au-delà de l'exercice, etc.),
- de la gestion (liste des concours attribués à des tiers, actions de formation des élus, etc.).

Il s'agit de tableaux qui figuraient précédemment dans les annexes du compte administratif.

L'état des contrôles du compte financier (ECCF)

Grâce à une procédure de confection du CFU entièrement dématérialisée, des contrôles automatisés de cohérence se font entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie les travaux des services en amont. Si malgré tout des discordances subsistaient, elles apparaîtraient avant la page des signatures du CFU ;

La note de présentation du CFU accompagne le CFU et a pour objectif de clarifier l'information financière pour les élus et les parties prenantes. Elle remplace l'ancienne note de présentation du compte administratif et permet de comparer les prévisions budgétaires avec les réalisations effectives, en présentant les résultats comptables de l'exercice pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Accusé de réception en préfecture
062-246201016-20260608-CIAS_26-06-013-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

Cette note vient préciser la présentation des résultats 2025 du CIAS du Pays de Lumbres, qui sera projetée en conseil d'administration au cours de sa séance du 09 février 2025. Cette note sera jointe à la délibération par laquelle le conseil d'administration sera invité à approuver la gestion 2025 et l'affectation des résultats associés. Elle sera accessible sur le site de la CCPL

I – La section de fonctionnement

1- Résultat

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	733 537,06 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	665 521,05 €
RESULTAT	68 016,01 €
Résultat N-1	143 180,26 €
Résultat cumulé 2025	211 196,27 €

Il faut y ajouter l'excédent reporté de 143 180.26 € d'où un report en excédent de fonctionnement cumulé à affecter au 002 pour 2025 d'un montant de 211 196,27 €.

2- Les principales dépenses et recettes de la section

Les tableaux ci-après reprennent le CFU par service analytique du budget CIAS en dépenses et en recettes.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
DESIGNATION	PREVU 2025	REALISE 2025	% EXECUTION
RSA	49 100,00 €	46 249,49 €	94,19%
Restos du cœur	12 650,00 €	6 299,51 €	49,80%
Epicerie solidaire	165 250,00 €	141 761,80 €	85,79%
Relais Petite Enfance	158 050,00 €	132 220,97 €	83,66%
LAEP	7 150,00 €	5 176,15 €	72,39%
Actions parentalités	15 300,00 €	10 334,81 €	67,55%
Colonie	110 600,00 €	111 027,22 €	100,39%
Box éveil	9 350,00 €	4 343,82 €	46,46%
Administration générale	247 530,26 €	208 107,28 €	84,07%
TOTAL	774 980,26 €	665 521,05 €	85,88%

Accusé de réception en préfecture
062-246201018-20240608-CIAS_26-06-013-DE
Date de télétransmission : 17/06/2026
Date de réception préfecture : 17/06/2026

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
DESIGNATION	PREVU 2025	REALISE 2025	% EXECUTION
RSA	29 900,00 €	37 175,50 €	124,33%
Restos du cœur	0,00 €	0,00 €	
Epicerie solidaire	21 700,00 €	35 433,45 €	163,29%
Relais Petite Enfance	118 000,00 €	163 043,45 €	138,17%
LAEP	5 200,00 €	5 206,71 €	100,13%
Actions parentalités	0,00 €	1 430,00 €	
Colonie	59 000,00 €	78 710,00 €	133,41%
Box éveil	0,00 €	0,00 €	
Administration générale	541 180,26 €	555 718,21 €	102,69%
TOTAL	774 980,26 €	876 717,32 €	113,13%

II – La section d'investissement

1- Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement du CIAS regroupe par conséquent :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : on retrouve le virement du fonctionnement, mais aussi les subventions des différents partenaires aux projets menés. On y trouve aussi les emprunts mais il n'y a pas d'emprunt sur ce budget.

2- Les projets d'investissement

Le Budget CIAS étant un petit et récent budget, ses dépenses d'investissement sont limitées. Elles ont pour objet l'achat de mobilier ou informatique – téléphonie pour le bon fonctionnement des services ou d'équipement divers type oriflamme.

En 2025, il y a eu :

Pour l'épicerie : l'achat de tableau, scanner, matériel informatique, extension de bureau et amortissement d'une subvention

Pour le Relais Petite Enfance : l'achat d'un roll up, de 10 tables et de matériel de motricité

Pour l'administration générale : l'achat d'oriflamme et de roll up et d'un ordinateur portable

En recette, on y retrouve la dotation aux amortissements et des subventions pour l'épicerie solidaire.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION	PREVU 2025	REALISE 2025	% EXECUTION
RSA			
Restos du cœur			
Epicerie solidaire	6 750,00 €	2 657,89 €	39,38%
Relais Petite Enfance	1 800,00 €	1 946,01 €	108,11%
LAEP			
Actions parentalités			
Colonie			
Box éveil			
Administration générale	46 013,76 €	37 681,82 €	81,89%
TOTAL	54 563,76 €	42 285,72 €	77,50%

dont résultat n-1

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
DESIGNATION	PREVU 2025	REALISE 2025	% EXECUTION
RSA			
Restos du cœur			
Epicerie solidaire	24 800,00 €	21 030,46 €	84,80%
Relais Petite Enfance	2 000,00 €	843,86 €	42,19%
LAEP			
Actions parentalités			
Colonie			
Box éveil			
Administration générale	27 763,76 €	25 063,76 €	90,28%
TOTAL	54 563,76 €	46 938,08 €	86,02%

Dont les écritures d'amortissements.

3 – Le résultat d'investissement

RECETTES D'INVESTISSEMENT	46 938,08 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 221,96 €
RESULTAT	40 716,12 €
Déficit 2025- 001	-36 063,76 €
RESTES A REALISER DEPENSES	0,00 €
RESTES A REALISER RECETTES	0,00 €
Résultat 2025 - 001	4 652,36 €